



Projet d'entente sur la réforme à long terme du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (SEFPN)

Estimation des allocations régionales de financement 2025-2029



Aperçu

Le projet d'entente sur la réforme à long terme du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (SEFPN) engage 47,8 milliards de dollars sur 10 ans pour assurer un financement stable, prévisible et souple afin de répondre aux besoins des enfants et des familles des Premières Nations. Ce financement visera principalement la prévention, les services de représentation des Premières Nations, les services de soutien après la majorité, le fonctionnement, la protection, l'entretien et les soins ainsi que les immobilisations.

Services aux Autochtones Canada (SAC) a fourni la ventilation suivante du financement estimé pour les Premières Nations par région à partir de 2025. Ces montants n'incluent pas le financement du logement ou des immobilisations. Ces estimations reposent sur plusieurs facteurs, qui sont examinés plus en détail à la page suivante. Le projet d'entente prévoit un mécanisme d'examen du financement qui permettra d'évaluer la suffisance du financement au cours des cinq premières années et d'apporter des modifications au financement pour les cinq dernières années de l'entente. Par conséquent, ces estimations ne tiennent compte que de la période initiale de cinq ans. En outre, si le projet d'entente est approuvé au cours de l'exercice 2024-2025, le financement commencera à être versé au cours de cet exercice. Toutefois, ces montants ne sont pas encore déterminés, car ils dépendront du moment de l'exercice où l'entente sera approuvée et mise en place.

Région	Financement (2025-2026 à 2028-2029)	Augmentation par rapport au financement actuel (2022-2023 à 2028-2029)
Alberta	2,5 milliards de dollars	34 %
Colombie-Britannique	1,9 milliard de dollars	50 %
Manitoba	2,8 milliards de dollars	58 %
Nouveau-Brunswick	469 millions de dollars	30 %
Terre-Neuve et Labrador	230 millions de dollars	39 %
Nouvelle-Écosse	264 millions de dollars	38 %
Ontario	3,6 milliards de dollars	56 %
Île-du- Prince-Édouard	15 millions de dollars	36 %
Québec	1,2 milliard de dollars	45 %
Saskatchewan	2,1 milliards de dollars	40 %
Yukon	203 millions de dollars	70 %

Remarque : Les estimations de financement s'appliquent à la période initiale du projet d'entente, jusqu'en 2028-2029, et non à toute la durée de l'entente (10 ans), car une évaluation du programme est prévue avant la cinquième année afin de déterminer si le financement est suffisant ou si des ajustements sont nécessaires.



Les calculs reposent sur une série de facteurs

Le financement de base correspond aux dépenses calculées par les agences des SEFPN pour le fonctionnement et l'entretien au cours de l'exercice 2022-2023, qui est l'exercice le plus récent pour lequel il existe des dépenses réelles et des données financières. Le financement de base comprend les dépenses réelles pour la prise en charge et les enquêtes, les frais juridiques, les réparations des bâtiments et l'achat de services à l'enfance. Au cours des années suivantes, le financement de base des agences des SEFPN sera augmenté pour tenir compte de l'inflation et de la croissance de la population et ne sera pas réduit. Pour les agences qui reçoivent des services de protection de l'enfance d'une province, les montants de base sont calculés en fonction des allocations de 2022-2023. Le financement futur pour le fonctionnement et l'entretien des gouvernements provinciaux et du Yukon pourrait changer. Un taux d'inflation de 2,1 % pour 2023-2024 et de 2 % pour 2024-2025 et 2025-2026 chacun*, ainsi qu'une croissance démographique de 1,1 % pour chacune des trois années, ont été appliqués pour obtenir une approximation des montants de base pour 2025-2026.

L'allocation pour **les services de représentation des Premières Nations** est basée sur 294,72 \$ par habitant (en utilisant la population estimée dans les réserves, sur les terres de la Couronne et au Yukon au 31 décembre 2024) plus un taux d'inflation de 2 %. Les services de représentation des Premières Nations seront financés à hauteur d'au moins 75 000 \$ afin d'assurer un financement suffisant pour la prestation des services. Les services de représentation des Premières Nations pour l'Ontario sont calculés différemment, car ces services sont exigés en vertu de la loi provinciale.

L'allocation de **prévention** est basée sur 2 603,55 \$ par habitant (en utilisant la population estimée dans les réserves, sur les terres de la Couronne et au Yukon au 31 décembre 2024) + une inflation de 2 % et un financement minimum de 75 000 \$.

Les technologies de l'information représentent 6 % des montants de base.

Les résultats représentent 5 % des montants de base.

Les situations d'urgence représentent 2 % des montants de base.

L'aide aux ménages représente 5 % d'une estimation de l'écart de pauvreté au niveau communautaire. Services de soutien post-majorité : Enveloppe annuelle conformément à l'Entente définitive.

L'éloignement : Les facteurs de l'ajustement pour l'éloignement reposent sur les circonstances vécues par les communautés des Premières Nations, comme l'accès (par le réseau routier, par route de glace uniquement, par avion uniquement ou autrement), la distance géographique et l'accès au centre de services, ainsi que les coûts liés au personnel, dont les frais de déplacement, d'expédition et de subsistance.

Le projet d'entente prévoit un financement de 2,9 milliards de dollars dans le cadre du programme réformé des SEFPN. Ce financement sera distribué conformément à un processus de planification et de proposition qui sera mis en œuvre pendant la durée du projet d'entente. Il n'est pas possible de déterminer à l'avance le montant du financement pour les immobilisations que chaque région recevra dans le cadre de ce processus.

*Ces taux d'inflation ne sont donnés qu'à titre d'illustration. L'indice des prix à la consommation (IPC) sera appliqué.

Évaluations et ajustements du financement

Le projet d'entente prévoit deux évaluations indépendantes du programme afin de mesurer l'efficacité des réformes des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (SEFPN). La première évaluation aura lieu au cours de la quatrième année et permettra de fixer les niveaux de financement après cinq ans. Elle évaluera les progrès réalisés dans l'élimination de la discrimination et la prévention de sa réapparition, tout en cernant les domaines susceptibles d'être améliorés, en particulier en ce qui concerne les allocations de financement pour les cinq années suivantes.

Une deuxième évaluation aura lieu au cours de la neuvième année, juste avant la fin de la période de dix ans. Cette seconde évaluation examinera les retombées à long terme des réformes et recommandera d'autres améliorations pour assurer le bien-être et l'épanouissement des enfants, des jeunes, des jeunes adultes et des familles des Premières Nations au-delà de la période de dix ans de l'entente. En fonction des résultats de ces évaluations, le financement et le fonctionnement du programme seront ajustés pour que les réformes restent efficaces et répondent aux nouveaux besoins.

Le programme des SEFPN se poursuivra au-delà des dix ans.

Quel est le montant alloué à chaque région?

Note : Pour les profils régionaux ci-dessous, la population comprend la population inscrite dans les réserves, sur les terres de la Couronne et au Yukon au 31 décembre 2023. Le financement total exclut le financement du logement et des immobilisations.

AVANT ENTENTE

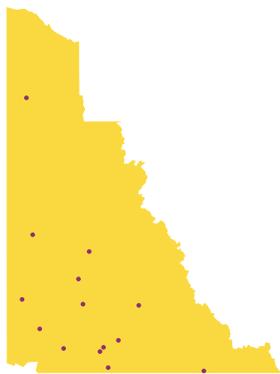
AVEC ENTENTE

Yukon

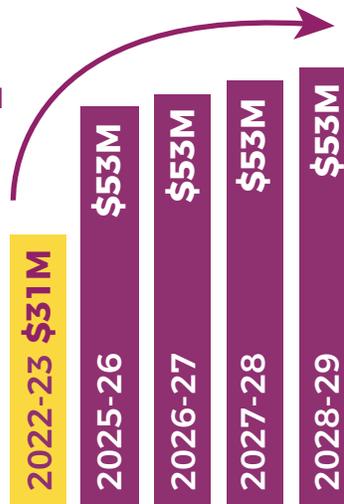
Population: 7,058

Nombre de Premières Nations : 14

Financement de 2025-26 à 2028-29 : \$203M



AUGMENTATION
DE 70 %



Colombie-Britannique

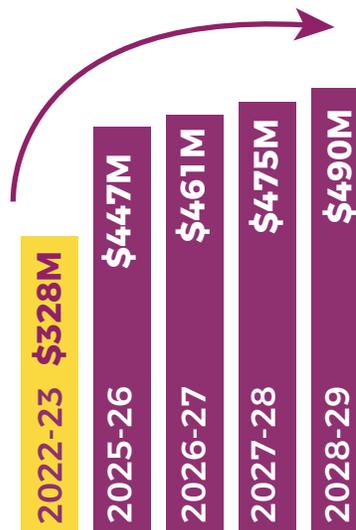
Population: 60,456

Nombre de Premières Nations : 202

Financement de 2025-26 à 2028-29 : \$1.9C



AUGMENTATION
DE 50 %



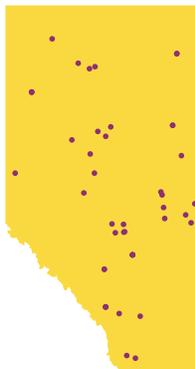
Quel est le montant alloué à chaque région?

AVANT ENTENTE

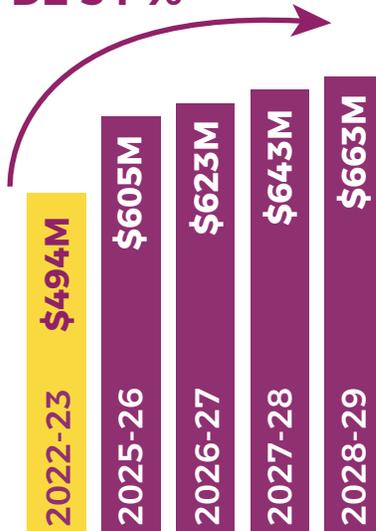
AVEC ENTENTE

Alberta

Population: 78,659
Nombre de Premières Nations : 45
Financement de 2025-26 à 2028-29 : \$2.5G

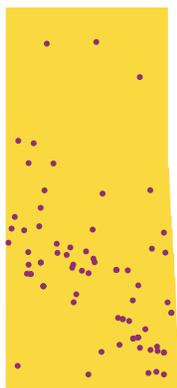


AUGMENTATION
DE 34 %

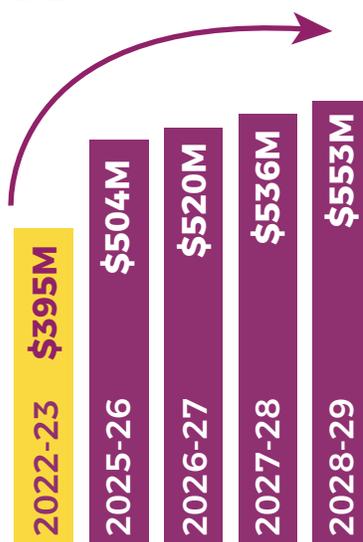


Saskatchewan

Population: 81,663
Nombre de Premières Nations : 75
Financement de 2025-26 à 2028-29 : \$2.1G



AUGMENTATION
DE 40 %



Quel est le montant alloué à chaque région?

AVANT ENTENTE

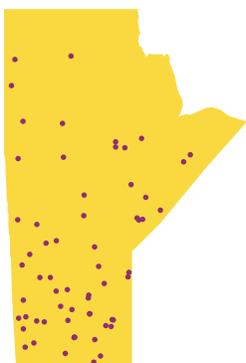
AVEC ENTENTE

Manitoba

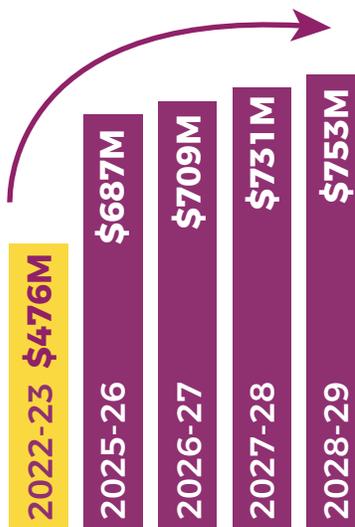
Population: 92,272

Nombre de Premières Nations : 63

Financement de 2025-26 à 2028-29 : \$1.2G



AUGMENTATION
DE 58 %



Ontario

Population: 97,530

Nombre de Premières Nations : 134

Financement de 2025-26 à 2028-29 : \$3.6G



AUGMENTATION
DE 56 %



Quel est le montant alloué à chaque région?

AVANT ENTENTE

AVEC ENTENTE

Québec

Population: 41,206

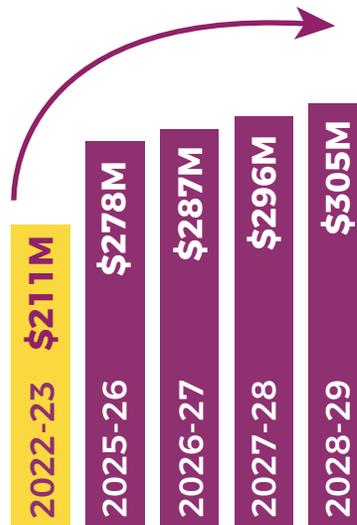
Nombre de Premières Nations : 27*

Financement de 2025-26 à 2028-29 : \$1.2G



*27 des 40 Premières nations du Québec sont desservies par les programmes des SEFPN.

AUGMENTATION
DE 49 %



Terre-Neuve et Labrador

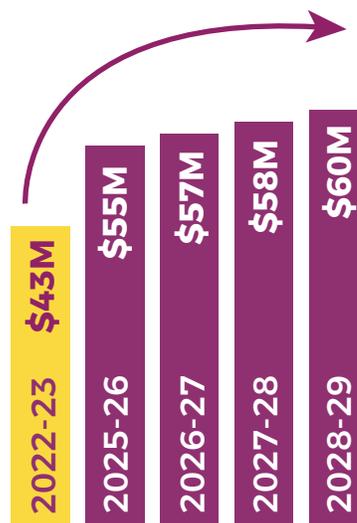
Population: 3,732

Nombre de Premières Nations : 6

Financement de 2025-26 à 2028-29 : \$230M



AUGMENTATION
DE 39 %



Quel est le montant alloué à chaque région?

AVANT ENTENTE

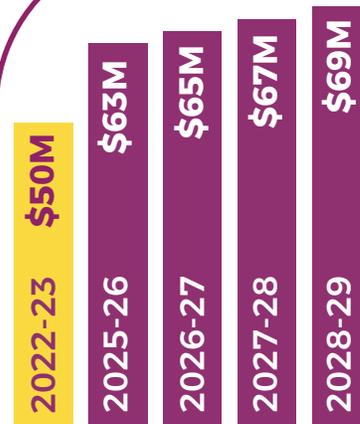
AVEC ENTENTE

Nouvelle-Écosse

Population: 11,523
Nombre de Premières Nations : 13
Financement de 2025-26 à 2028-29 : \$264M

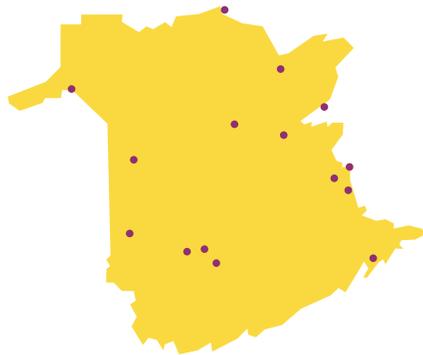


AUGMENTATION
DE 38 %

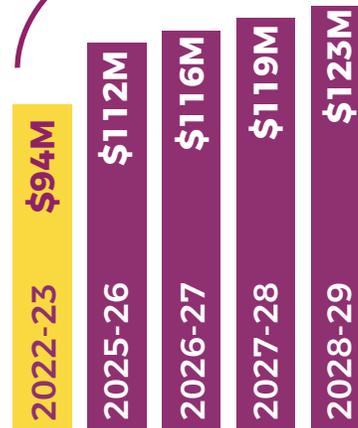


Nouveau-Brunswick

Population: 10,098
Nombre de Premières Nations : 15
Financement de 2025-26 à 2028-29 : \$469M



AUGMENTATION
DE 30 %



Quel est le montant alloué à chaque région?

AVANT ENTENTE

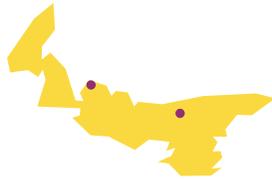
AVEC ENTENTE

Île-du-Prince-Édouard

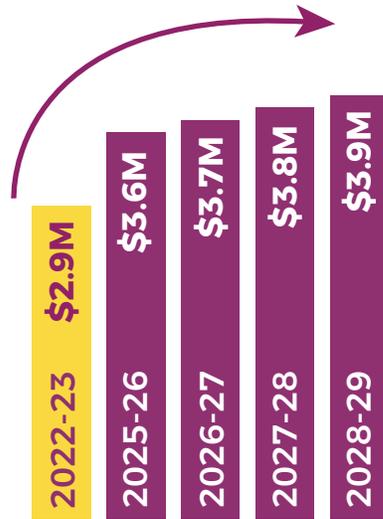
Population: 654

Nombre de Premières Nations : 2

Financement de 2025-26 à 2028-29 : \$15M



AUGMENTATION
DE 36 %





**50, rue O'Connor
Bureau 200, Ottawa
Ontario K1P 6L5
Tél. : 613.241.6789
Télééc. : 613.241.5808**

**Des questions ? Envoyez un courriel à
social.development@afn.ca**